CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 21 JUIN 2021 EN VISIOCONFÉRENCE VIA ZOOM.

Sont présents :

M. Charles Breton, maire

M^{me} Jane Chambers Evans, conseillère

M^{me} Linda Dubé, conseillère

M^{me} Stéphanie Tremblay, conseillère

M. Stéphane Roy, conseillerM. Guy Therrien, conseiller

Est absente:

M^{me} Mireille Pineault, conseillère

Assistent également à la réunion :

M^{me} Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET MOT DU MAIRE;</u>

La séance débute à 19 h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0218)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020;</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0219)

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise le dépôt des états financiers 2020 par la firme Benoît comptable professionnel agréé Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NO 383 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ANNEXÉ AU CENTRE DES LOISIRS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DES LOISIRS AINSI QUE LA RELOCALISATION DE LA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT POUR EN COUVRIR LE COÛT;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 383

RÈGLEMENT NO 383 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ANNEXÉ AU CENTRE DES LOISIRS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DES LOISIRS AINSI QUE LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT POUR EN COUVRIR LE COÛT

Extrait conforme des minutes du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité du village de Tadoussac tenue le 21^e jour du mois de juin 2021 à compter de 19 heures par visioconférence via ZOOM, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Jane Chambers Evans, conseillère, donne avis de motion que lors d'une séance ordinaire ou extraordinaire, le conseil procèdera à l'adoption du règlement numéro 383 décrétant les travaux de construction d'un bâtiment annexé au centre des loisirs pour l'aménagement d'une salle des loisirs ainsi que la relocalisation de la bibliothèque municipale et un emprunt pour en couvrir le coût.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 21° JOUR DU MOIS DE JUIN 2021

Jane Chambers Evans,
Conseillère

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

3.3. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 383 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ANNEXÉ AU CENTRE DES LOISIRS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DES LOISIRS AINSI QUE LA RELOCALISATION DE LA

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT POUR EN COUVRIR LE COÛT

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

RÈGLEMENT N°383 (PROJET DE RÈGLEMENT)

RÈGLEMENT N° 383 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ANNEXÉ AU CENTRE DES LOISIRS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DES LOISIRS AINSI QUE LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT POUR EN COUVRIR LE COÛT

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Tadoussac, tenue le 21 juin 2021, à 19h, par visioconférence via ZOOM, à laquelle étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE:

Monsieur Charles Breton

LES CONSEILLERS:

Madame Jane Chambers Evans, conseillère Madame Linda Dubé, conseillère Madame Stéphanie Tremblay, conseillère Monsieur Stéphane Roy, conseiller Monsieur Guy Therrien, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance d'offrir des services de qualité à la population notamment en matière de loisirs, de culture et d'éducation;

ATTENDU QUE les locaux actuellement occupés par la bibliothèque municipale ne répondent plus aux normes minimales;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et de l'Éducation reconnaît que les infrastructures actuelles de la bibliothèque doivent être normalisées et s'est engagé à verser une subvention d'un montant de deux cent soixante-huit mille trois cent trente-deux dollars (268 332\$) pour acquitter une partie des coûts des travaux décrétés par le présent règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère opportun de faire effectuer des travaux d'agrandissement du Centre de loisirs de Tadoussac;

ATTENDU QUE ces travaux d'agrandissement sont admissibles au versement d'une somme de cent cinquante-huit mille six cent quarante-neuf dollars

(158 649\$) provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à un million soixante-huit mille huit cent soixante-dix-neuf (1 068 879 \$);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour couvrir le coût de ces dépenses;

ATTENDU QUE le conseil entend se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1061 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 21 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la séance du 21 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0220)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT PORTANT LE NUMÉRO 383 SOIT ADOPTÉ:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'agrandissement du Centre des loisirs de Tadoussac et des travaux de construction visant à relocaliser et améliorer la bibliothèque municipale tel qu'il appert de l'évaluation budgétaire signée le 20 juin 2021 par M. Damien Laflamme, architecte, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe A et du sommaire des coûts du projet signés le 21 juin 2021 par la directrice générale, Marie-Claude Guérin, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe B.

ARTICLE 3

Pour les fins du présent règlement le conseil est autorisé à dépenser une somme d'un million soixante-huit mille huit cent soixante-dix-neuf (1 068 879 \$) incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes, tel qu'il appert de l'Annexe A et B.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme d'un million soixante-huit mille huit cent soixante-dix-neuf dollars (1 068 879 \$), sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment, la somme de 268 332\$ versée dans le cadre du programme Nouveau Fonds chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, dont le versement est confirmé, tel qu'il appert de la lettre datée du 22 mai 2018 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexe C, de même que de la somme de 158 649\$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), le terme de remboursement de l'emprunt correspondant aux montants de ces subventions sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de ces subventions.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À TADOUSSAC, CE 21^e JOUR DE JUIN 2021.

Charles Breton, maire	
Marie-Claude Guérin, directrice générale et	
secrétaire-trésorière	

AVIS DE MOTION : 21 JUIN 2021 DÉPÔT DU PROJET : 21 JUIN 2021

ANNEXE A

ÉVALUATION BUDGÉTAIRE
Bibliothèque de Tadoussac - Agrandissement Étape : Pour soumission Révision:

Date: 2021-05-31

Section	Spécialité	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mon	lant
					Bibliothèque	Salle loisirs
1.	Frais, administration et profit de l'entrepreneur				33 221,73 \$	23 975,06
2.	8% Aménagement extérieur				3 900,00 \$	3 400,00
2,1	Démolition	-	-		u 300,00 \$	3 400,00
2,1,2	Rampo d'accès + clôture mazout	1	unitó	1 200,00 \$	600,00\$	600,00
2,2	Construction			100		
2,2,1	Nouvollo zone de propreté + bordure horticole alu.	1	alloc	500,00\$	500,00\$	
2.2.2	Nouvel escalier d'issue en bois traité Nouvelle petouse on plaque	1	unié alloc	3 000,00 \$	1 500,00 \$ 1 300,00 \$	1 500,00
E.E.O	langaette hasonae cul história.		diluc	2 000,00 p	1 900'00 \$	1 300,00
3.	Béton				0,00 \$	0,00
4.	Maçonnerie				0,00 \$	0,00
5.	Metaux				9 843,00 \$	7 357,00
5,1 5,2	Nouvelle échelle + grille anti-intrusion acier galv.	1	unité	2 700,00 \$	1 350,00 \$	1 350,00
5,3,1	Nouvelle gouttière + pare-feuille aluminium Escalier en actor point et panne de béton (ESC 02)	10	m,lin, alloc	125,00 \$ 8 000,00 \$	625,00 \$ 5 334,00 \$	625,00 2 666,00
5,3,2	Main-courante murale en acier peinte (ESC 02)	1	alloc	500,00 \$	334,00 \$	166,00
5,4,1	Escalier en acier peint et panne de béton (ESC 04)	1	alloc	2 000,00 \$	004,00	2 000,00
5,4,2	Main-courante sur poteau fixé au sol en acier peinte (ESC 04)	1	alloc	400,00 \$	200,00 \$	200,00
5,5,1	Escalier en acier peint et panne de béton (ESC 05)	1	alloc	1 250,00 \$	1 250,00 \$	58265486600
5,5,2	Main-courante sur poteau fixé au sol en acier peinte (ESC 05)	1	alloc	400,00\$	400.00\$	
5,6	Plaque d'acier inox autour sèche-main (toilettes)	2	unité	350,00 \$	350,00 \$	350,00
5,	Charpenterie et menuiserie				7 460,00 \$	7 072,00
6.1	Parapet on toilure	32		6,92 \$	111,00 \$	111,00
6.2	Soufflage marquise	29	mc2	70,00 \$	1 015,00 \$	1 015,00
6.4	Tablettes salle de rangement Mobilier intégré	1	alloc	800,00\$	800,00 \$	
	Armoires et comptoir - salle multifunction	1	alloc	4 000.00 S		4 000.00
	Comptoir des prêts et retour - bibliothèque	1	alloc	5 000.00 \$	5 000,00 \$. 550,50
6.5	Main-courante en bois vernis (ESC 03)	2	unité	400,00\$	534,00 \$	266,00
6.6	Tablette Iondation	42	m.lin.	40,00 \$	10 31	1 680,00
7. 7.1	Étanchéité et isolation Démolition				39 199,00 \$	33 534,00
7,1,1	Démolition du revêtement extérieur	1	unitė	1 500,00 \$	750,00 \$	750,00
7.1.2	Démantelemen du royâtoment de toiture + gouttière	1	unité	750,00 \$	375,00 \$	375,00
7,2	Construction					
	Mur ext, (latte, isoclad, laine, pare-vapeur, latte,gypse in)	362	mç2	30,00\$	7 059,00 \$	3 801,00
7,2,2	Isolant + rev. Finex au fondation	64	mc2	50,00 \$		3 200,00
7,2,3 7,2,4	Isolant pare-vapeur + soufflage int - Jonotion existant	35	mc2	43,00 \$	755,00 \$	755,00
	Muret de séparation entretoit Revêtement extérieur	3	mc2	57,00 \$	85,00 \$	85,00
	Clin on fibrociment 200mm blane arctique	526	mc2	26,00 \$	8 889,00 \$	4 786,00
	Clin en acier Harrywood 150mm Pin scandinave	55		54,00 \$	1 930,00 \$	1 040,00
	Clin en fibrociment 200mm Gris Nacturne	51	mc2	26,00 \$	861,00 \$	464,00
	Panneau de librociment lisse + moulure lighttrim shadow	29	mc2	25,00 \$	471,00 \$	254,00
	Soffite perforé en acier émaillé gris charbon	26	mc2	13,00 \$	169,00 \$	169,00
	Fascia en acier émaillé gris charbon	12	mc2	40,00\$	240,00 \$	240,00
7,2,6	Toiture Toiture type 1	100	0	107.00 0	0.770.00 ft	0.770.00
	Tollure type 2	163 117	mc2 mc2	107,60 \$ 107,60 \$	8 770,00 \$ 6 295,00 \$	6 295,00 :
	Isolani de pente	102		50,00 \$	2 550,00 \$	2 550,00
les son	Portes et fenêtres		-	N 18	32 006,00 \$	22 872,00
v1	Portes extérieures et intérieures	532	1000	0.500.00.0	0.000	
	Porte type A - Double aluminium isolé avec sections vitrées (2) Porte type B - Simple aluminium isolé avec section vitrée (1)	1	unité unité	2 500,00 \$	1 250,00 \$	1 250,00
	Porte type G - Simple aluminium isdie avec section vitree (1)	2	unite	1 250,00 \$ 1 200,00 \$	625,00 \$ 2 400,00 \$	625,00
	Porte type D - Simple on acier DRF 45min + section vitrée (150x400)	5	unité	1 500,00 \$	4 500,00 \$	3 000,00
	Porte type E - Simple en aluminium + section vitrée (1) + sidelight	2	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 500,00
	Porte type F - Simple on bois ârno creuse	5	unité	700,00 \$	2 100,00 \$	1 400,00
8,1,7	Porte type G - Simple en bois âme pleine DRF 45min + section vilrée (150x40		unitė	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00
	Fenêtres extérieures et intérieures					
	Fenêtre type A - Aluminium 1,15x2,72m oxtérieur	3	unité	1 000,00 \$		3 000,00
	Fenètre type B - Aluminium 2,19x3,3m extérieur	2	unité	1 875,00 \$		3 750,00
	Fonôtro typo C - Aluminium 2,19x1,25m extérieur Fenêtre type D - Aluminium 2,19x2m extérieur	3	unité unité	750,00 \$ 1 000,00 \$		750,00 3 000,00
	Fenêtre type E - Aluminium 1,89x1,22m extérieur	1	unitė	675,00 \$		675,00
	Fenêtre type F - Mur rideau en aluminium exterieur	24,35	mc2	300,00 \$	4 383,00 \$	2 922,00
	Fenêtre type G - Aluminium 2,51x2,72m extérieur	2	unité	1 250,00 \$	2 500,00 \$	
8,2,8	Fenëtre type H - Aluminium 0,71x2,72m extérieur	1	unité	600,00\$	600,00\$	
	Fonôtre type I - Aluminium 1,58x3,30m extérieur	2	unité	1 875,00 \$	3 750,00 \$	
	Fenêtre type K - Aluminium 1,58x1,02m oxtórieur	1	unité	750,00 \$	750,00 \$	
	Fenêtre type M - Aluminium 1,58x1,25m extérieur	1	unité	750,00 \$	750,00 \$	
	Fenètre type N - Aluminium 1,58x2m extérieur Fenètre type O - Aluminium 0,72x1,22m extérieur	3	unité unité	1 000,00 \$ 650,00 \$	3 000,00 \$ 650,00 \$	
	Fenêtre type O - Adier peint 1,93x1,93m intérieur DRF 45min	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$	
	Fenètre type Q - Acier point 2,09x3,45m intérieurDRF 45 min	1	unité	1 250,00 \$	1 250,00 \$	
	Finis				52 688,60 \$	46 686,20
.1	Démolition					
- 1						

	Plancher	f		1 1	1	
9,2,1 9,2,1,1	Planchette de vinvle	288	mc2	50.00 S	7 200,00 \$	7 200,00
9 2,1,2	Céramique	49	mc2	63.00 \$	1 544 00 \$	1 544,00
9,2,1,3	Plinihe de vinyle 100mm	223		7.25 \$	8 00,008	809,00
9,2,1,4	Plinthe en céramique 100mm + moulure en L de schluter	64		63,00 \$	2 016,00 \$	2 016,00
9,2,1,5	T INTITO OT CORONING & TOOTHING & THOUGHT OF E DE GETINGET			00,00 q	2.010,000	2 010,00
9,2,2	Mur					
9,2,2,1	Type V - 89mm + gypse 19mm (2 bords) + isolant roxul 89mm	14	mc2	54,35 \$	760,90 \$	
9,2,2,2	Type W - 89mm + gypse 16mm type X (2 bord) + roxul 89mm DRF 45min	19	mc2	58,50 \$	1 111,50 \$	
9.2.2.3	Type X - 89mm + gypse 16mm type X (2 bords) DRF 45min	214	Inc2	48.80 \$	5 222,00 \$	5 222.00
9,2,2,4	Type Y - 140mm + gypse 16mm type X (2 bords) DRF 45min	48	mc2	62,30 \$	1 495,20 \$	1 495,20
9,2,2,5	Type Z - 89mm + gypse 13mm (2 bords)	33		44,65\$	737,00 \$	737,00
9.2.2.6	Gyose sur mur extérieur	377	mc2	30.00 \$	5 655.00 \$	5 655,00
9,2,2,7	Peinture	1033		20,00 \$	10 330,00 \$	10 330.00
9,2,2,8	Céramique murale	22		63,00 \$	693,00 \$	693,00
9,2,3	Plafond					
9,2,3.1	Platond de gypse DRF 45min	330	mc2	30.00\$	5 445,00 \$	4 455,00
9,2,3,2	Plafond de gypse DRF 45min + pcinture	10	mc2	50,00 \$	250,00 \$	250,00
9,2,3,3	Plafond suspendus 2'x4'	314	mc2	50,00 \$	9 420,00 \$	6 280,00
10.	Equipements				2 611,00 \$	2 611,00
10,1	Equipements salle de bain	-				
	Mirroir incliné en acier inox	2	unilé	350.00 \$	252 00 4	
					350,00 \$	
10,1,2	Barre d'apui 915mm en acier inox.	2	unilé	75,00 \$	75,00 \$	
	Batre d'apui 915mm en acier inox. Table à langer pliante	2	unilé unilé			75,00
10,1,3		2 2 4		75,00 \$	75,00 \$	75,00 700,00
10,1,3 10,1,4	Table à langer pliante Tablette 305x305mm en inélamine blanche	2	unité	75,00 \$ 700,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 300,00 \$	75,00 700,00 300,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5	Table à langer pliante	2 4	unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$	75,00 700,00 300,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2	Tablet à langer pliante Tablette 305x305mm en infélamine blanche Distribulour do papier hygiénique double rouleau Tollure	2 4	unilé unilé unilé	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 300,00 \$ 75,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1	Tablet à langer pliantte Tabletta 305x305mm en infélamine blanche Distributour du papier hygiénique double rouleau Toiture Aéraeur de tolure de type maximum	2 4	unité unité unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$ 300,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 300,00 \$ 75,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2	Table à langer pliante Distributour do papier hygiénique double rouleau Toiture Aéraeur de toiure de type maximum Drain de toiture	2 4	unité unité unité unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$ 300,00 \$ 500,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 300,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 250,00 \$	350,00 75,00 700,00 300,00 75,00 600,00 250,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2 10,2,3	Tablet à langer pliante Tablette 305x305mm en mélamine blanche Distributour do papier hygiénique double rouleau Toiture Aéraeur de toiture de type maximum Drain de toiture Évent de loiture	2 4	unité unité unité unité unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$ 300,00 \$ 500,00 \$ 225,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 300,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 250,00 \$ 225,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00 600,00 250,00 225,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2 10,2,3 10,2,4	Table à langer pliante Distributour do papier hygiénique double rouleau Toiture Aéraeur de toiure de type maximum Drain de toiture	2 4	unité unité unité unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$ 300,00 \$ 500,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 300,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 250,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00 600,00 250,00 225,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2 10,2,3 10,2,4 10,2,5	Table a langer pliante Distributour do papier hygiénique double rouleau Toiture Aéraeur de loiure de type maximum Drain de toiture Évent de toiture Event de toiture	2 4	unité unité unité unité unité unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$ 300,00 \$ 500,00 \$ 225,00 \$ 62,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 300,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 250,00 \$ 225,00 \$ 31,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2 10,2,3 10,2,4 10,2,5	Tablet à langer pliante Tablette 305x305mm en mélamine blanche Distributour do papier hygiénique double rouleau Toiture Aéraeur de toiure de type maximum Drain de toiture Évent de toiture Tapis sopramat Dallo de béton type patio	2 4	unité unité unité unité unité unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$ 300,00 \$ 500,00 \$ 225,00 \$ 62,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 300,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 250,00 \$ 225,00 \$ 31,00 \$ 5,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00 600,00 250,00 225,00 31,00 5,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2 10,2,3 10,2,4 10,2,5	Table à langer pliante Distributour de papier hygiènique double rouleau Toiture Aéraeur de toiture de type maximum Drain de toiture Event de toiture Event de toiture Tapls sopramat Dallo de béton type patio Ascenseurs et Monte-Charges Monte-porsonne	2 4	unité unité unité unité unité unité unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$ 300,00 \$ 225,00 \$ 62,00 \$ 5,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 900,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 256,00 \$ 225,00 \$ 31,00 \$ 5,00 \$ 14,150,00 \$ 14,150,00 \$ 253,412,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00 600,00 250,00 225,00 31,00 5,00 14 150,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2 10,2,3 10,2,4 10,2,5 14,1	Table à langer pliante Tablette 305x305mm en mélamine blanche Distributour de papier hygiénique double rouleau Toiture Aéraeur de toiure de type maximum Drain de toiture Évent de toiture Event de toiture Tapis sopramat Dallo de béton type patio Ascenseurs et Monte-Charges Monto-personne Gémel Mécanique	2 4	unité unité unité unité unité unité unité unité alloc	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 300,00 \$ 500,00 \$ 225,00 \$ 62,00 \$ 5,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 700,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 250,00 \$ 255,00 \$ 31,00 \$ 5,00 \$ 14,150,00 \$ 253,412,00 \$ 59,040,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00 250,00 225,00 31,00 5,00 14 150,00 162 006,00 39 360,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2 10,2,3 10,2,4 10,2,5 14,1	Table à langer pliante Distributour de papier hygiènique double rouleau Toiture Aéraeur de toiture de type maximum Drain de toiture Event de toiture Event de toiture Tapls sopramat Dallo de béton type patio Ascenseurs et Monte-Charges Monte-porsonne	2 4	unité unité unité unité unité unité unité unité	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 75,00 \$ 300,00 \$ 225,00 \$ 62,00 \$ 5,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 900,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 256,00 \$ 225,00 \$ 31,00 \$ 5,00 \$ 14,150,00 \$ 14,150,00 \$ 253,412,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00 600,00 250,00 225,00 31,00 5,00 14 150,00
10,1,3 10,1,4 10,1,5 10,2 10,2,1 10,2,2 10,2,3 10,2,4 10,2,5 14, 14,1	Table à langer pliante Tablette 305x305mm en mélamine blanche Distributour de papier hygiénique double rouleau Toiture Aéraeur de toiure de type maximum Drain de toiture Évent de toiture Event de toiture Tapis sopramat Dallo de béton type patio Ascenseurs et Monte-Charges Monto-personne Gémel Mécanique	2 4	unité unité unité unité unité unité unité unité alloc	75,00 \$ 700,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 150,00 \$ 300,00 \$ 500,00 \$ 225,00 \$ 62,00 \$ 5,00 \$	75,00 \$ 700,00 \$ 700,00 \$ 75,00 \$ 600,00 \$ 250,00 \$ 255,00 \$ 31,00 \$ 5,00 \$ 14,150,00 \$ 253,412,00 \$ 59,040,00 \$	75,00 700,00 300,00 75,00 250,00 225,00 31,00 5,00 14 150,00 162 006,00 39 360,00

	Sous-total partiel	448 493,33 \$ 323 663,26 \$
16.	Organisation de chantier et frais (10%)	44 849,33 \$ 32 366,33 \$

Sous-total	493 342,66 \$	356 029,58 \$
5% Imprévus de design	24 667,13 \$	17 801,48 \$
Coût du projet	518 009,79 \$	373 831,06 \$
T.P.S. (5%)	25 900,49 \$	18 691,55 \$
T.V.Q. (9,975%)	54 255,05 \$	39 154,13 \$
Total	598 165,33 \$	431 676,74 \$
GRAND TOTAL	1 029 84	2,08 \$

DANIEN CAFLDMANE

MECIEPO. Punffluer 20 jun 2021

DAMIEN MAFLAMME ARCHITECTE

ANNEXE B

Coûts de construction

Description	Coût biblio	Coût salle Loisirs	Information
Évaluation professionnel	518 010 \$	373 831 \$	
Politique d'intégration	4 000 \$	4 000 \$	
Professionnels	40 630 \$	40 630 \$	
Arpenteur	2 000 \$	2 000 \$	
limentation Hydro-Québec	12 500 \$	12 500 \$	
Raccordement (Voirie)	4 000 \$	4 000 \$	
Total:	581 140 \$	436 961 \$	
S.total:	1 018 1	01\$	
TVQ:	50 778	3\$	
Grand total:	1 068 8	79 \$	

Financement

Partenaires et programmes	Montant
Ministère de la Culture et des Communications	268 332 \$
Programme taxes sur l'essence	158 649 \$
Programme de Mise en valeur du territoire (Hydro-Québec)	150 000 \$
Règlement d'emprunt	491 898 \$

1 068 879 \$

À confirmer



ANNEXE C



REQUILE 13! 2018

2.2 MAI 2018

Monsieur Charles Breton Maire Village de Tadoussac 162, rue des Jésuites Tadoussac (Québec) G0T 2A0

Monsieur le Maire.

Nous vous informons que le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale est admissible à une aide financière de 268 332 \$ dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec. Elle s'applique à un coût maximal admissible de 402 500 \$. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 134 166 \$.

Un protocole d'entente établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmis prochainement. En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec le Village.

Par ailleurs, je vous rappelle l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, nous en sommes certains, contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec M. Pierre Dassylva de la Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord du ministère de la Culture et des Communications au 418 698-3500, poste 226.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MARIE MONTPETIT

Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la

langue française

uébec difice Guy-Frégault

MARTIN COITEUX

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

3.4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 370-1 MODIFIANT LE CONCERNANT LA RÈGLEMENT 370 **CONTRACTUELLE**

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 370-1

RÈGLEMENT NO 370-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 370 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Tadoussac, tenue le 21 juin 2021, à 19h, par visioconférence via ZOOM, à laquelle étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE:

Monsieur Charles Breton

LES CONSEILLERS:

Madame Jane Chambers Evans, conseillère Madame Linda Dubé, conseillère Madame Stéphanie Tremblay, conseillère Monsieur Stéphane Roy, conseiller Monsieur Guy Therrien, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

ATTENDU QUE le Règlement numéro 370 concernant la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 9 octobre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 14 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2021-0221)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter le présent règlement portant le numéro 370-1, lequel décrète et statut ce qui suit :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Malgré la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, les dispositions prévues à l'article 10.1 du présent règlement restent en vigueur et sont exécutoires jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées.

3. L'article 8 du Règlement 370 sur la gestion contractuelle est modifié afin que la mention du montant 99 999\$ inscrite à chaque ligne de la deuxième colonne du tableau suivant le premier alinéa soit remplacée par la mention suivante :

Égale ou inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique.

4. Le Règlement numéro 370 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Mesures-biens et services québécois

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, peut considérer notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

ADOPTÉ À TADOUSSAC, CE 21° JOUR DE JUIN 2021.

	_
Charles Breton, maire	
Marie-Claude Guérin, directric	re générale et secrétaire-trésorièr

AVIS DE MOTION : 14 JUIN 2021 ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT : 14 JUIN 2021 ADOPTION RÈGLEMENT FINAL : 21 JUIN 2021

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. EMBAUCHES

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2021-0222)

QUE la Municipalité de Tadoussac autorise l'embauche des deux personnes suivantes au poste d'agent d'information et de la circulation routière sur la route 138 :

- Shéna Hovington
- Mario Julien

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jane Chambers Evans

(Rés. 2021-0223)

QUE la réunion soit levée à 19h22.

Charles Breton,

Maire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Claude Guérin,

Directrice générale

<u>CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT</u>
Je soussignée Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.